



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 20 MAI 2025

Présents : Mme SYLVESTRE - MM. Pézière - Senecal - Podan Mavounzy - Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES MATCHES NON-JOUÉS

LA COMMISSION VOUS INFORME QU'EN RAISON DU NOMBRE IMPORTANT DE MATCHES NON-JOUÉS À CE JOUR ET N'AYANT PLUS DE DISPONIBILITÉS POUR LES REPORTER À UNE DATE PRÉVUE PAR LE CALENDRIER POUR LES MATCHES REMIS, NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION DE FAIRE JOUER CES MATCHES EN SEMAINE. NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES LORS DE LA REPROGRAMMATION DE CES MATCHES.

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.





RAPPEL

EXTRAITS DE QUELQUES POINTS DU REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT DU VAL D'OISE CONCERNANT LE CHAMPIONNAT

Déroulement du championnat et arrêté municipal

ART : 10.6

- La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet du District le vendredi à 16H00 (pour un match programmé le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour un match programmé en semaine).
- En cas de terrain indisponible, le club recevant doit obligatoirement joindre, avec le courrier électronique informant de cette indisponibilité, l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion des installations. Comme son adversaire, il ne sera pas tenu de présenter son équipe.

NOTA BENE : La Commission n'a aucun pouvoir pour discréditer un arrêté municipal

Les Obligations

ART : 11.1

- Les clubs du Championnat Seniors de D1 ont l'obligation d'engager :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre,

ART : 11.2-1

- En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent Règlement, les sanctions suivantes sont appliquées...

Matches remis et dérogations

ART : 20.2

- En dehors de ces dates, la Commission d'Organisation des Compétitions est habilitée à faire disputer les matchs remis, ou à rejouer, aux heures et dates qu'elle juge nécessaire au bon déroulement des compétitions, et notamment sur des dates en semaine.

Amende et Forfait

ART : 23.6

- Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent Règlement, comptabilisé lors d'un match contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

ART : 23.9.1

- Ces amendes sont triplées, conformément à la décision prise par le Comité de Direction du DVOF du 29 juin 2004, lors des trois dernières rencontres de championnat, match remis compris.



**ART : 23.9.2**

- Cette mesure est également applicable pour le forfait avisé, lorsque celui-ci concerne l'une des trois dernières rencontres, match remis compris, sauf dans la dernière division de chaque catégorie (Comité de Direction du 14/06/2011).

RAPPEL
MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION
DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans) :**

Approuvé à l'unanimité.

COURRIERS DES CLUBS

BEZONS

Courriel du 19/05/2025

En raison de la parution tardive du PV de la COC, les clubs n'ont pu être prévenus à temps d'où l'organisation de ce match.

Match à jouer le 21/05/2025

REMERCIEMENTS ARBITRE

- SANTHOCH Louis Marie Joseph
- KADI Nabil
- GARCIA Mateo
- GHELLAB Abdelaziz
- JEBBOURI Mehdi

MATCHES A JOUER FOOTCLUBS

GARGES GONESSE

U18 D1

Match n°28947151 du 25/05/2025

GARGES GONESSE FCM 1 / ECOUEN FC 1

Nouvelle date : 24/05/2025

Nouvelle heure : 18H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES À JOUER DATES HORAIRES

THILLAY VAUD'HERLAND

Courriel du 14/05/2025

Critérium + 45 ans Poule C





Match n°28433276 du 11/02/2025
THILLAY VAUD'HERLAN 35 /HERBLAY ES 36
Match à jouer le 21/05/2025 à 20H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

MATCH PERDU PAR PENALITE

ARGENTEUIL FC

Courriel du 19/05/2025
U18 D2 Poule B
Match n°28947409
ARGENTEUIL FC 2 / MONSOULT BAILLET US 21
ARGENTEUIL FC 2 0 but -1pt
MONSOULT BAILLET US 21 10 buts 3pts

CONFIRMATION DE RESULTAT

ARGENTEUIL FC

Seniors 2 Poule A
Match n°28352363 du 18/05/2025
ARGENTEUIL FC 2 / GARGES FCM 2
GARGES FCM 2 1 but 0pt
ARGENTEUIL FC 2 16 buts 3pts

CHAMPAGNE

U14 D4 Poule D
Match n°28943512 du 17/05/2025
CHAMPAGNE SFC 22 / GOUSSAINVILLE FC 23
CHAMPAGNE SFC 22 1 but 0pt
GOUSSAINVILLE FC 23 3 buts 3pts

SAINT BRICE

U16 D2 Poule B
Match n°28945042 du 18/05/2025
SAINT BRICE FC / VAUREAL FCM
VAUREAL FCM 4 buts 0pt
SAINT BRICE FC 6 buts 3pts

PREMIER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

ARGENTEUIL FC

SENIORS D2 Poule A
Match n°28352363 du 18/05/2025
ARGENTEUIL FC 2 / GARGES FCM 2

SAINT BRICE FC

SENIORS D2 Poule A
Match n°29269408 du 18/05/2025
ST BRICE FC 3 / DEUIL ENGHEN FC 2

SAINT BRICE

U16 D2 Poule B
Match n°28945042 du 18/05/2025
SAINT BRICE FC 23 / VAUREAL FCM 21



**PONTOISIENNE**

U16 D3 Poule A

Match n°28945382 du 18/05/2025

PONTOISIENNE JS 21 / GOUSSAINVILLE FC 23

EAUBONNE

U16 D3 poule A

Match n°28945386 du 18/05/2025

EAUBONNE CSM FOOT 21 / ACADEMIE FOOTBALL CI 22

FOSSES

U16 D3 Poule A

Match n°28945387 du 18/05/2025

FOSSES FU 21 / BRUYERES BERNES USM 21

PERSAN

U16 D3 Poule E

Match n°28946686 du 18/05/2025

PERSAN US 22 / VILLIERS LE BEL FC 21

DEUXIEME APPEL DE FEUILLE DE MATCH**ESSG**

Criterium +55 ans Poule B

Match n°28430749 du 06/04/2025

ESSG 40 / ERAGNY FC 40

1ER FORFAIT AVEC AMENDE**GARGES**

U16 D3 Poule E

Match n°28946679 du 09/03/2025

GARGES FCM 22 / PERSAN US 22

PERSAN US 22 Amende 30€

PERSAN US 22 0 but -1 pt

GARGES FCM 22 5 buts 3 pts

CHAUMONTEL LUZARCHES

Anciens D4 Poule A

Match n°28898414 du 18/05/2025

JOUY LE MOUTIER FC 32 / CHAUMONTEL LUZARCHES 32

CHAUMONTEL LUZARCHES 32 Amende 30€

CHAUMONTEL LUZARCHES 32 0 but -1 pt

JOUY LE MOUTIER FC 32 5 buts 3 pts

PUISEUX LOUVRES

Seniors D3 Poule B

Match n°28352997 du 14/05/2025

EAUBONNE CSM FOOT 2 / PUISEUX LOUVRES 95 1

PUISEUX LOUVRES 95 1 Amende 90€

PUISEUX LOUVRES 95 1 0 but -1 pt

EAUBONNE CSM FOOT 2 5 buts 3 pts



**HERBLAY**

U16 D2 poule B

Match n°28945044 du 18/05/2025

JOUY LE MOUTIER FC 21 / HERBLAY ES 21

HERBLAY ES 21 Amende 90€

HERBLAY ES 21 0 but -1 pt

JOUY LE MOUTIER FC 21 5 buts 3 pts

BEZONS

U14 D3 Poule B

Match n°28942554 du 14/04/2025

SARCELLES AAS 25 / BEZONS USO 22

BEZONS USO 22 Amende 30€

BEZONS USO 22 0 but -1 pt

SARCELLES AAS 25 5 buts 3 pts

OSNY FC

U15 D1 Poule A

Match n°28429265 du 17/05/2025

ARGENTEUIL FC 1 / OSNY FC 1

OSNY FC 1 Amende 30€

OSNY FC 1 0 but -1 pt

ARGENTEUIL FC 15 buts 3 pts

GONESSE

U14 D4 Poule C

Match n°28940026 du 17/05/2025

MONTIGNY FC 95 21 / GONESSE RC 22

GONESSE RC 22 Amende 30€

GONESSE RC 22 0 but -1 pt

MONTIGNY FC 95 21 5 buts 3 pts

ERMONT

U14 D4 Poule E

Match n°28944011 du 17/05/2025

MERY MERIEL FC 22 / ACADEMIE FOOTBALL CI 22

ACADEMIE FOOTBALL CI 22 Amende 30€

ACADEMIE FOOTBALL CI 22 0 but -1 pt

MERY MERIEL FC 22 5 buts 3 pts

2EME FORFAIT AVEC AMENDE**FOSES**

U16 D3 Poule A

Match n°28945351 du 09/03/2025

ACA FOOT ERMONT 21 / FOSSES FU 21

FOSSES FU 21 Amende 35€

FOSSES FU 21 0 but -1 pt

ACA FOOT ERMONT 21 5 buts 3 pts

GOUSSAINVILLE

U18 D3 Poule B

Match n°28947664 du 06/04/2025

FRETTOISE ES 21 / GOUSSAINVILLE FC 22





GOUSSAINVILLE FC 22 Amende 35€
 GOUSSAINVILLE FC 22 0 but -1 pt
 FRETTOISE ES 21 5 buts 3 pts

BEZONS

U14 D4 Poule C
 Match n°28940028 du 17/05/2025
 ECOUEN FC 23 / BEZONS USO 23
 BEZONS USO 23 Amende 35€
 BEZONS USO 23 0 but -1 pt
 ECOUEN FC 23 5 buts 3 pts

3EME FORFAIT SANS AMENDE QUI GENERE FORFAIT GENERAL

COURDIMANCHE

CDM D2
 Match n°28894022 du 04/05/2025
 COURDIMANCHE AS 5 / MENU COURT AS 6
 COURDIMANCHE AS 5 0but -1pt
 MENU COURT AS 6 5buts 3pts

PUISEUX LOUVRES

U18 D3 Poule B
 Match n°28894022 du 04/05/2025
 MARCOUVILLE CITY CP 21 / PUISEUX LOUVRES 95 21
 PUISEUX LOUVRES 95 21 0but -1pt
 MARCOUVILLE CITY CP 21 5buts 3pts

EAUBONNE

CDM D2
 Match n°28894036 du 18/05/2025
 GARGES FCM 5 / EAUBONNE FOOT CSM 5
 EAUBONNE FOOT CSM 5 0but -1pt
 GARGES FCM 5 5buts 3pts

ARNOUVILLE

U14 D4 Poule A
 Match n°28943073 du 17/05/2025
 HERBLAY ES / ARNOUVILLE FAS 22
 ARNOUVILLE FAS 22 0but -1pt
 HERBLAY ES 5buts 3pts

FORFAIT GENERAL

COURDIMANCHE

CDM D2
 Amende de 110€

PUISEUX LOUVRES

U18 D3 Poule B
 Amende de 110€





EAUBONNE

CDM D2

Amende de 110€

ARNOUVILLE

U14 D4 Poule A

Amende de 110€

Secrétaire de Séance
M. Senecal

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY

